

**Mercredi 28
octobre 2026**

**Dojo de CHEOPS 87
47 Rue de l'Ancienne Ecole
Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES**

Challenge de KODOMO

Animation mini-poussin(e)s de la Haute-Vienne

OBJECTIFS

Le challenge de KODOMO propose aux enfants de découvrir et de vivre les valeurs fondamentales du judo à travers des ateliers pédagogiques courts, adaptés et évolutifs.

Guidés par les enseignants et encadrants, les enfants évoluent dans l'univers graphique de Kodomo, mascotte fédérale, pour apprendre en s'amusant et progresser à leur rythme autour de trois axes majeurs : le développement technique, le développement psychomoteur et la construction citoyenne.

DATE

Mercredi 28 octobre 2026

CATÉGORIE

Mini-poussin(e)s (2019/2020)

INVITATIONS

Clubs de la Haute-Vienne.

CHRONOLOGIE ET PROGRAMME

CATÉGORIES	INSCRIPTION / PESÉES	PHASE 1 : ÉCHAUFFEMENT	PHASE 2 : ÉVALUATION
MINI- POUSSINES	13h30/14h00	14h00/14h30	14h30/15h30
MINI- POUSSINS	15h00/15h30	15h30/16h00	16h00/17h30

CONVOCATION

ENCADREMENT / JEUNES OFFICIELS : 12h45

RESSOURCES MATÉRIELLES ET STRUCTURALES

- Dojo de CHEOPS 87
- 300 places assises
- Buvette snacking "sucrés"
- Parking
- Vestiaires
- 12 surfaces de combat

PRÉ-INSCRIPTION

Sur l'extranet fédéral jusqu'au 24/10/2026 pour les mini-poussin(e)s, les encadrant(e)s / évaluateur(trice)s et les jeunes officiels.

INSCRIPTION ET PESÉE

L'inscription définitive s'effectuera lors des différentes pesées mises en place, tenues par des officiels et l'encadrement.

MOYENS SANITAIRES

2 intervenants infirmiers avec matériel de premiers secours.

CORPS ARBITRAL

L'arbitrage des phases d'oppositions sera assuré par des jeunes officiels à minima minimales, et ceintures oranges formés au préalable par l'école d'arbitrage ou les clubs (ils seront supervisés par les officiels et les responsables de la Commission départementale d'arbitrage et commissariat sportif).

ENCADRANT(E)S / ÉVALUATEUR(TRICE)S

L'encadrement et les évaluations seront assurés par des enseignant(e)s de clubs ou des judoka(te)s cadet(te)s, juniors ou seniors et au minimum ceintures marrons, bénévoles des clubs.

BUVETTE ET RESTAURATION

Une buvette et un pôle restauration de produits sucrés seront mis en place à l'étage du dojo.

Moyens de paiement : espèces, chèques et carte bancaire par TPE.

ADRESSE

Dojo de CHEOPS 87
47 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES

CONTACT

Aline FAURIE – CTF de la Haute-Vienne
06.82.44.00.53
aline.faurie@ffjudo.com

ARTICLE 1

LA PESÉE ET L'INSCRIPTION

1. LA PESÉE SE FERA EN JUDOGI.
2. LES JUDOKA(TE)S SERONT CLASSÉ(E)S PAR MORPHOLOGIE.
3. LA PESÉE SE FERA PAR CLUB ET AURA LIEU DANS LE DOJO.
4. L'INSCRIPTION EST GRATUITE.

ARTICLE 2

LES POULES

1. LES PARTICIPANT(E)S SERONT RÉPARTI(E)S PAR POULE MORPHOLOGIQUE DE 3 OU 4.
2. LES POULES SERONT ANNONCÉES À LA FIN DE L'ÉCHAUFFEMENT. ELLES SERONT CONFIÉES À UN ENCADRANT(E) / ÉVALUATEUR(TRICE).

ARTICLE 3

CLASSEMENT

UNE ÉVALUATION INDIVIDUELLE SERA EFFECTUÉE SUR UNE FICHE PRÉVUE À CET EFFET. AUCUN CLASSEMENT NE SERA PROCLAMÉ.

ARTICLE 4

RÉCOMPENSE

1. UNE MÉDAILLE SERA REMISE À CHAQUE PARTICIPANT(E). ELLES SERONT TOUTES IDENTIQUES. AUCUNE DIFFÉRENCE NE SERA EFFECTUÉE.
2. LES RÉCOMPENSES SERONT REMISES À LA FIN DE LA PHASE D'OPPOSITION, PAR L'ENCADRANT(E) / ÉVALUATEUR(TRICE) ET LE CORPS ARBITRAL.

ARTICLE 5 ÉVALUATION

A/ PHASE D'OPPOSITION

- 1.1 MINUTES ET 30 SECONDES POUR CHAQUE RANDORI.
- 2.AUCUN GAGNANT NE SERA PROCLAMÉ AVANT LA FIN DU TEMPS IMPARTI.
LES VALEURS SERONT ADDITIONNÉES ET DÉTERMINERONT LE VAINQUEUR À LA FIN DU RANDORI.
- 3.AUCUN DÉPARTAGE NE SERA EFFECTUÉ EN CAS D'ÉGALITÉ.
- 4.PAS DE COMBAT MIXTE.
- 5.LES RANDORIS SERONT ARBITRÉS PAR DES JEUNES OFFICIELS. ILS SERONT EN COURS D'APPRENTISSAGE. EN CAS D'ERREUR, LES ENCADRANT(E)S DOIVENT PRIVILÉGIER UNE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LE CORPS ARBITRAL EST LE SEUL DÉCISIONNAIRE. EN CAS DE LITIGE, IL CONVIENDRA DE SE RAPPROCHER DU DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL DE L'ANIMATION.

DANS TOUS LES AUTRES CAS, SE REPORTER AU RÈGLEMENT DE LA FFJDA EN VIGUEUR.

B/ CULTURE

- 1.LES JUDOKA(TE)S SERONT INTERROGE(E)S SUR 4 QUESTIONS CULTURE JUDO ADAPTÉE A LEUR ÂGE.
- 2.CETTE QUESTION SERA POSÉE À L'ORAL PAR L'ENCADRANT(E) / ÉVALUATEUR(TRICE) DURANT LA PHASE D'OPPOSITION DES AUTRES JUDOKA(TE)S.

LES QUESTIONS AURONT ETE PRÉPARÉES EN AMONT PAR LA COMMISSION CULTURE.

C/ TECHNIQUE

- LES JUDOKA(TE)S DEVRONT EFFECTUER UNE DÉMONSTRATION TECHNIQUE PENDANT 1 MINUTE.
- L'ENCADRANT(E) / ÉVALUATEUR(TRICE) JUGERA LA REALISATION DE CHAQUE TECHNIQUE SELON UN BARÈME DÉFINI PAR LES ORGANISATEURS ET SELON LA CLASSIFICATION SUIVANTE : NON ACQUIS / EN COURS D'ACQUISITION / ACQUIS.

D/ ÉVALUATION

UNE FICHE D'EVALUATION INDIVIDUELLE PERMETTRA DE CENTRALISER LES RESULTATS DE CHAQUE PARTICIPANT(E).

UN BRIEFING DES ENCADRANT(E)S / ÉVALUATEUR(TRICE)S, ORGANISE PAR LE COMITE D'ORGANISATION, PERMETTRA D'HARMONISER LES CRITERES D'EVALUATION.

LA FICHE INDIVIDUELLE SERA REMISE A CHAQUE PARTICIPANT, À L'ISSUE DE L'ANIMATION. CETTE FICHE EST JOINTE EN **ANNEXE 1**.

ARTICLE 6 ENCADREMENT

1.LES ACCOMPAGNANT(E)S CLUBS AURONT UNE PRÉSENCE PÉDAGOGIQUE. AUCUN COACHING N'EST TOLÉRÉ. AUCUNE PRESSION NE DOIT ÊTRE EXERCÉE SUR LES PARTICIPANT(E)S, SUR L'ENCADREMENT ARBITRAL ET SUR L'ENCADRANT(E) / ÉVALUATEUR(TRICE). CETTE ANIMATION A UNE VOCATION PÉDAGOGIQUE. CE NE SONT PAS LES CHAMPIONNATS DU MONDE. ILS POURRONT ACCOMPAGNÉS SUR LE TAPIS ET LA PESÉE AFIN D'ORIENTER.

2.LES ENCADRANT(E)S / ÉVALUATEUR(TRICE)S PROVIENDRONT DES CLUBS. ILS SERONT CADET(TE)S, JUNIORS OU SENIORS, CEINTURE MARRON MINIMUM;
ILS DEVRONT AVOIR DES NOTIONS D'ARBITRAGE ET UNE BONNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE.

3.LES ENCADRANT(E)S DEVRONT AVOIR DES NOTIONS D'ARBITRAGE ET UNE BONNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE.

4.AFIN DE PARTICIPER À L'ORGANISATION, LES CLUBS DOIVENT SOLLICITER SUFFISAMMENT D'ENCADRANT(E)S / ÉVALUATEUR(TRICE)S EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANT(E)S. L'OBJECTIF EST QUE CHAQUE ÉVALUATEURS SE CHARGENT DE 2 POULES SIMULTANEMENT:

- 1 À 8 JUDOKAS : 1 ENCADRANT(E) / ÉVALUATEUR(TRICE)
- 9 À 16 JUDOKAS : 2 ENCADRANT(E)S / ÉVALUATEUR(TRICE)S
- 17 À 24 JUDOKAS : 3 ENCADRANT(E)S / ÉVALUATEUR(TRICE)S
- PLUS DE 25 JUDOKAS : 4 ÉVALUATEUR(TRICE)S MINIMUM

EN CAS DE LITIGE, IL CONVIENDRA DE SE RAPPROCHER DU DELEGUE FEDERAL.